

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FRANCHEVILLE
Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Francheville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Didier LEROUX, Maire de La Francheville.

Étaient présents :

- MM. Didier LEROUX, Alexis PESSIN, Thierry DELISEE, Guy HOCHART, Aymeric INVERNIZZI, Jean-Yves MAHE, Bruno DETHIERE, Philippe LEROUGE,
- Mmes Gwenaëlle RAVALARD, Elodie HOCHART, Annie GEOFFROY, Karine BELINGHERI, Céline COMPERE, Michèle NOEL.

Absents :

- MM. Julien BOURGUIGNON, Yannick LEDRU, Anaïs MAHAUT, Patricia KULAS, Maryse JAVELOT.

Procurations :

- Anaïs MAHAUT à Gwenaëlle RAVALARD
- Patricia KULAS à Annie GEOFFROY
- Maryse JAVELOT à Elodie HOCHART

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17

Ordre du jour :

Délibération n°42-2024 : Création d'un poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal décide de créer un poste permanent d'adjoint technique à mi-temps (17,5/35e heures) pour renforcer les services techniques à compter du 1er décembre 2024. Ce poste sera rémunéré selon les grilles en vigueur pour les adjoints techniques territoriaux.

Adopté par 14 voix pour, 3 abstentions.

Délibération n°43-2024 : Création d'un poste d'adjoint d'animation

Un poste permanent d'adjoint d'animation (temps complet, 35/35e heures) est créé pour renforcer le service animation de la commune à partir du 1er décembre 2024. Le poste sera financé par les crédits inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°44-2024 : Création d'un poste d'ASEM

La création d'un emploi permanent d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ASEM) à temps partiel (32/35e heures) est approuvée, pour assister le personnel enseignant et assurer le service périscolaire. Recrutement effectif à partir du 1er décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°45-2024 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Le Conseil accepte le renouvellement de la CTG avec la CAF des Ardennes pour les cinq prochaines années (2024-2028), avec des axes d'action pour la jeunesse, la culture, la parentalité, et l'animation de la vie sociale.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°46-2024 : Participation financière pour la carte de bus scolaire

Le Conseil valide la participation de la commune à hauteur de 50 % du coût de la carte de bus scolaire pour les collégiens et lycéens, soit 40 € par bénéficiaire, pour un total de 880 €.

Adopté par 14 voix pour, 3 abstentions.

Délibération n°47-2024 : Plan de financement du parking de la rue du Fort

Le plan de financement pour un parking (74 575 € HT) route du Fort est approuvé avec une aide de la DETR (40 %) et de la région (30 %), le reste étant à la charge de la commune (30 %).

Adopté par 16 voix pour, 1 voix contre.

Délibération n°48-2024 : Mandat pour l'optimisation de la taxe foncière

Le Conseil autorise le Maire à signer un mandat avec TAXPLUS CONSULTING SAS pour optimiser la taxe foncière et les taxes d'ordures ménagères. Rémunération du prestataire conditionnée par les économies réalisées (30 % des économies, sans frais initiaux).

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Pot de départ de Mme GISQUET:** Jacqueline GISQUET invite les membres du conseil à son pot de départ, prévu le jeudi 7 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de La Francheville. Il est proposé de lui offrir une carte cadeau et un bouquet de fleurs pour la remercier de ses années de service.
- **Réparation du canon du rond point:** Le canon endommagé lors d'un accident a été récupéré, mais nécessite des réparations métalliques. Des volontaires de la commune sont sollicités pour aider à sa restauration, malgré des difficultés à trouver une entreprise spécialisée.

- **Affouages** : La gestion des affouages est en cours avec la numérotation des arbres pour assurer une distribution équitable entre les habitants. L'ONF a marqué les arbres pour faciliter cette organisation.
- **Projet Enédis** : L'entreprise Enédis s'implante dans la zone du Grand Parc sur une parcelle de 20 000 m². Les travaux d'infrastructure, incluant un réseau et un bassin de rétention, sont déjà en cours.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.

Le Secrétaire de séance,

Guy HOCHART